

La Belgique craint une crise de l'accueil

Dans les centres d'accueil, d'occupation est désormais

Honnêtement, même de notre côté, nous n'avions pas prévu une hausse aussi rapide des demandes d'asile. Elle est plus importante que prévu, et si de nouvelles places ne sont pas rapidement mises à disposition de Fedasil, nous pouvons craindre une crise de l'accueil d'ici la fin de l'année."

Permanent CSC, Jean-Christophe Van Coppenolle est critique mais compréhensif: il reconnaît que pour le gouvernement comme pour les institutions qui encadrent l'asile en Belgique, la situation est très complexe. Alors que les demandeurs d'asile viennent frapper de plus en plus nombreux aux portes du pays, Theo Francken, le secrétaire d'État N-VA à l'Asile et la Migration, doit composer avec un budget et des moyens revus à la baisse.

Une hausse imprévue

En juillet dernier en effet, 2 960 demandes d'asile ont été introduites en Belgique. Il faut remonter au mois de janvier 2001 pour rencontrer un chiffre aussi impressionnant.

Mais ce qui inquiète le plus le secrétaire d'État, c'est que le nombre de ces demandes a augmenté de 130 % en seulement quatre mois, et qu'au vu du

contexte international (avec la guerre en Syrie et en Irak notamment), rien n'indique que les chiffres devraient repartir à la baisse prochainement.

Préoccupant également est le fait que les structures d'accueil gérées par Fedasil et qui apportent aux demandeurs d'asile une aide matérielle, juridique, administrative, sociale ou médi-

cale arrivent à saturation. Le nombre de ces places s'élève à un peu plus de 16 200, et le taux d'occupation ne cesse de progresser, étant désormais de 90 %. Le seuil critique est donc atteint, et le spectre de la sévère crise de l'accueil vécue entre 2008 et 2011 refait surface.

Réunions d'urgence

Pour y faire face, Theo Francken tente de jongler avec le budget dont il bénéficie. Sauf contre-ordre du gouvernement en effet, la structure Fedasil devra économiser en 2016 vingt

millions d'euros sur un budget de 300 millions. Un objectif irréalisable aux yeux des syndicats.

Ces restrictions ne sont, de plus, pas nouvelles et s'ajoutent à celles prises par le gouvernement précédent. A titre d'exemple, le nombre de places d'accueil était de 24 000 en 2012. Du coup, Theo Francken a planifié l'ouverture

**Le secrétaire
d'Etat Theo
Francken
sait aussi
qu'au vu du
contexte
international,
une majorité
des demandes
d'asile
(57,6 % en juin)
débouche
sur un statut
de protection.**

le taux critique

des deux mille places “tampons” dont il bénéficie encore, mais tout porte à croire qu’elles ne suffiront pas.

Ce lundi et ce mardi, confirmait dès lors son cabinet, le secrétaire d’Etat a planifié des réunions d’urgence avec le ministre de la Défense pour étudier, entre autres, l’ouverture de certaines casernes pour créer des places supplémentaires.

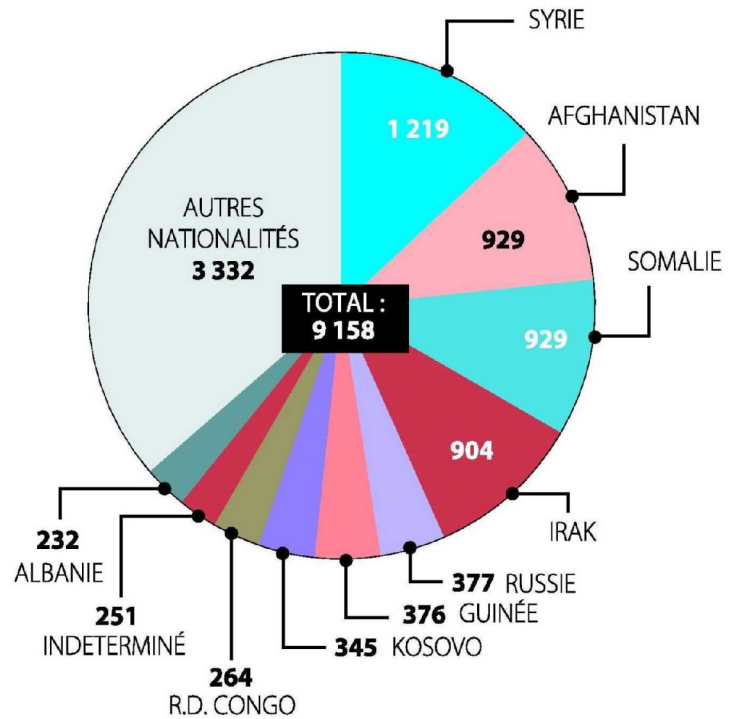
Un contexte international difficile

Si la hausse des demandes d’asile inquiète les structures d’accueil, elle pèse également sur l’ensemble du secteur. Les avocats évoquent un nombre de dossiers rarement atteint, et l’Office des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) doivent assurer un suivi des demandes aussi pointilleux que de coutume. “*Dans le courant du mois de septembre cependant, précise Dominique Ernould, porte-parole de l’Office, nous devrions pouvoir engager quatre personnes à l’Office et une trentaine au CGRA. Dans un premier temps, nous sommes rassurés.*”

Outre le fait d’assurer un suivi le plus qualitatif possible, le secrétaire d’Etat sait cependant qu’au vu du contexte international toujours, une majorité des demandes (57,6 % en juin) débouche sur un statut de protection. C’est donc l’ensemble de la procédure d’asile et des moyens nécessaires à une bonne intégration des réfugiés qui devront être aptes à répondre aux demandes d’aide de plus en plus nombreuses.

BdO

Top 10 des demandes d'asile en 2015



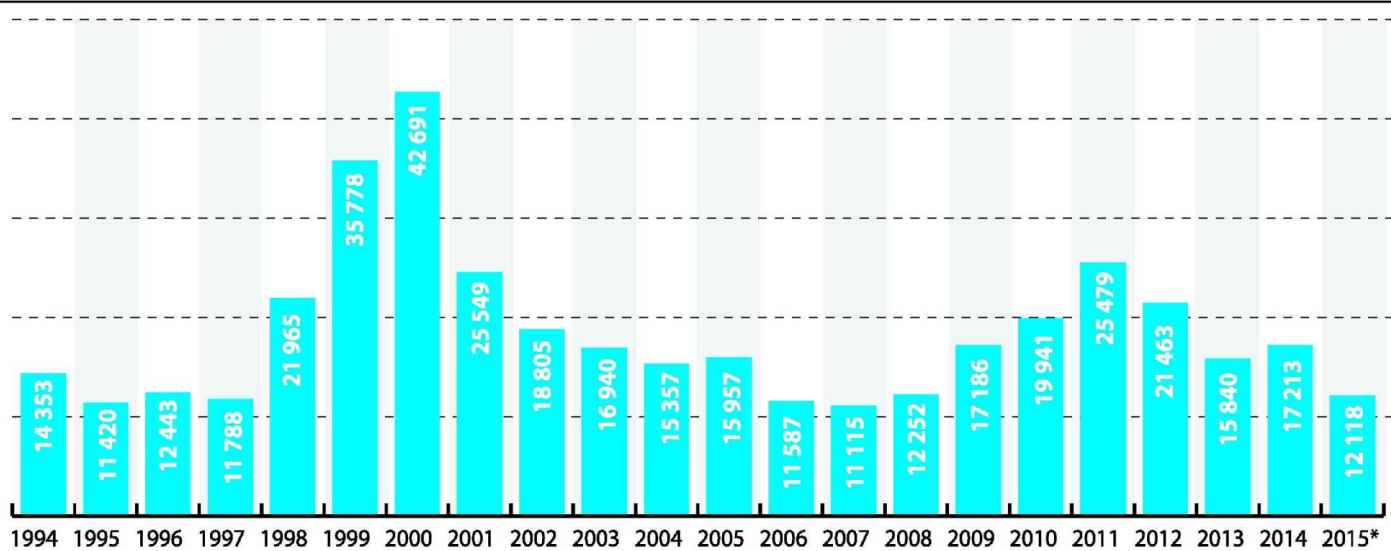
Source : Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides

IPM Graphics

2960

DEMANDES D'ASILE

Près de 3 000 demandes d'asile ont été introduites en Belgique durant le mois de juillet.

Demandes d'asile par année (2014-2015)

Source : Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides

*Chiffres arrêtés au 31 juillet 2015

IPM Graphics

“La Belgique a été plutôt épargnée”

Entretien Bosco d'Otreppe

Directeur du Centre fédéral Migration, le philosophe François De Smet a régulièrement étudié les questions liées à la migration. Conscient du contexte international, il souligne combien il est complexe pour un homme politique d'agir dans ces dossiers. “*En matière de migration, le raidissement et la pression de l'opinion publique rendent de plus en plus difficile le maintien d'un discours ouvert sur la matière.*”

La hausse rapide des demandes d'asile vous étonne-t-elle ?

Au regard des chiffres absolus, elle paraît en effet étonnante, et objectivement importante. Si l'on élargit un peu notre regard cependant, on remarque que la Belgique avait été plutôt épargnée ces dernières années. En 2014 par exemple, notre pays a connu une augmentation de 8 % des demandes d'asile, alors que la moyenne pour l'Europe des vingt-huit était de 44 %. On peut donc se poser la question inverse : n'assiste-t-on pas plutôt à une sorte de correction, de retour dans le rang européen ? Statistiquement, la Belgique ne fait-elle pas que reprendre la place qui devrait être la sienne ? Souvenons-nous également qu'actuelle-

ment près de 60 millions de personnes sont déplacées dans le monde. Nous n'avions plus connu une telle crise humanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale. L'augmentation des demandes d'asile en Belgique est préoccupante certes, mais elle reste tristement normale, voire limitée, au regard du contexte international.

Doit-on craindre une nouvelle crise de l'accueil ?

L'avenir le dira, mais les chiffres de juin et de juillet sont en effet inquiétants. En 2012, la Belgique bénéficiait de 24 000 places dans son réseau d'accueil. Aujourd'hui nous n'en avons qu'un peu plus de 17 000. Des raisons objectives pouvaient expliquer une certaine diminution du nombre de places (baisse des demandes d'asile après 2012, restrictions concernant les demandes multiples, listes de pays “sûrs”...). Aujourd'hui cependant, on peut honnêtement s'interroger sur l'ampleur de ces réductions. Les conséquences de la guerre en Syrie étaient prévisibles. Lorsque j'entends par ailleurs le secrétaire d'Etat dire qu'il

pense ouvrir des places au sein des casernes, cela rappelle le contexte de 2011.

La procédure d'asile belge est-elle à même de répondre à cette pression ?

Nous bénéficions d'une procédure de l'asile qui fonctionne. En outre, dans le plan de répartition édicté par la Commission européenne le 20 juillet et qui demande à la Belgique d'accueillir 2 400

personnes en plus, notre pays prend sa part de responsabilité, contrairement à d'autres. Pour autant, nous pourrions lui ajouter deux points. Le premier serait un recours plus large à l'octroi de visas humanitaires, et à davantage de politiques de

réinstallation et de relocalisation (qui consistent à aller sélectionner des personnes là où elles se trouvent pour leur offrir le statut de réfugié, NdIR), car la procédure d'asile bénéficie en principe seulement aux personnes qui ont la possibilité d'arriver jusqu'en Belgique. Le deuxième point est européen puisqu'il vise à mettre en place une véritable politique de l'asile commune à l'échelle de l'Europe.

16 269

PLACES D'ACCUEIL

La Belgique bénéficie de plus de 16 200 places d'accueil. Il faut rajouter à cela 2 000 places tampons mobilisables.

Procédure d'asile classique en Belgique